

Pour diffusion immédiate

Also available in English

DES GROUPES HUMANITAIRES RÉCLAMENT UNE LOI PLUS SIMPLE SUR L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

OTTAWA, 21 octobre 2009 – Deux importantes organisations non gouvernementales informent aujourd'hui les membres du Parlement que le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) doit être rectifié.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (le Réseau juridique), Médecins Sans Frontières / Doctors Without Borders (MSF) et d'autres organismes sont parmi les témoins qui comparaissent aujourd'hui devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour parler du projet de loi S-232. Ce projet simplifierait le RCAM, originalement conçu pour faciliter l'accès des pays en développement à des médicaments abordables contre le sida et d'autres maladies, mais qui a produit presque aucun résultat – une seule cargaison vers un seul pays, en plus de cinq ans.

Le Réseau juridique soulignera la façon dont le projet de loi S-232 vise à simplifier la loi actuelle afin de la rendre plus conviviale et efficace tout en permettant au Canada de remplir ses obligations juridiques internationales. Pour sa part, l'organisme MSF illustrera les difficultés qu'il a connues lorsqu'il a tenté en vain d'utiliser le RCAM pour aider des patients qu'il traitait.

« Bien que certains opposants aient tenté de faire dérailler le projet de loi S-232 en prétendant qu'il est contraire aux lois de l'OMC, la vérité est que les rectifications sont avantageuses pour toutes les parties », affirme **Richard Elliott**, directeur général du Réseau juridique. « Le projet de loi S-232 profite aux patients dans les pays en développement qui ont besoin de médicaments, il profite aux compagnies canadiennes de produits pharmaceutiques génériques qui fournissent ces médicaments, il profite aux compagnies détentrices des brevets de ces médicaments (puisqu'elles toucheront des redevances sur la vente de leurs produits dans ces pays) et, finalement, il profite au Canada, puisqu'il rehausse sa réputation internationale de pays à conscience humanitaire. Et tout cela ne coûte absolument rien aux contribuables canadiens. »

« Le RCAM n'a pas réussi à offrir la solution rapide qu'il était censé fournir », déclare **Rachel Kiddell-Monroe**, conseillère à la Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels de MSF. « Les organismes humanitaires comme le nôtre ont un besoin urgent de médicaments abordables pour traiter leurs patients dans les pays où ils

travaillent, et il est important que la loi canadienne facilite cela. Le projet de loi S-232 vise à rectifier les lacunes du RCAM. »

Plus de 43 organisations, dont des organismes de lutte contre le VIH/sida, des organismes de développement international et de travail humanitaire, des groupes étudiants, des groupes de soins médicaux et d'autres groupes de la société civile appuient des changements qui permettront aux personnes ayant besoin de médicaments abordables dans les pays en développement d'y avoir accès. Le site www.aidslaw.ca/rcam contient une liste complète de ces groupes ainsi que de l'information contextuelle.

– 30 –

Personne-ressource :

Gilles Marchildon

Directeur des communications

Réseau juridique canadien VIH/sida

Téléphone : +1 416-595-1666, poste 228

Cellulaire : +1 647-248-2400

Courriel : gmarchildon@aidslaw.ca